

# MUTUALISER L'ÉPARGNE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE :

## UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE FINANCEMENT DU SECTEUR ?



# analyse

Jun 2009

**Ariane Dewandre**  
Chargée de projets, SAW-B

**Isabelle Philippe**  
Coordinatrice crédit, Crédal

Si l'argent n'est pas une fin en soi dans l'économie sociale, il est bien le nerf de l'alternative. Les entreprises imaginent des solutions à des besoins sociétaux, mais les finalités d'intérêt général sont rarement les plus rémunératrices et le secteur est sans cesse confronté à la question de son propre financement.

Les pouvoirs publics ont développé de nombreux dispositifs pour permettre aux activités parfois peu rentables, et pourtant essentielles, de se constituer et de perdurer. Si ces dispositifs constituent un soutien important, ils ne sont que des solutions partielles et ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

Le Fonds de l'Economie Sociale et Durable, créé en 2003, permettait de soutenir le secteur dans le développement de projets innovants et variés. L'arrêt de ses activités, fin 2008, dans la foulée de la régionalisation de la compétence d'économie sociale, et l'indécision quant au transfert éventuel de ses fonds, contribue, entre autre, à remettre à l'ordre du jour la question du financement du secteur.

Des banques éthiques, des coopératives et autres initiatives plus locales de crédit et d'épargne existent et offrent un soutien à de nombreuses entreprises d'économie sociale. Mais, à nouveau, ces organismes financiers alternatifs ne couvrent pas l'ensemble des besoins.

Au-delà des dispositifs publics et d'économie sociale, beaucoup d'entreprises existantes ou en création se tournent vers les organismes bancaires classiques pour des investissements divers ou pour le placement de leurs réserves. Or, la crise financière met en évidence les dérives des grandes banques et les risques qui y sont liés.

S'il a déjà été réfléchi maintes fois aux mécanismes à mettre en œuvre pour soutenir l'économie sociale, l'idée que les entreprises participent en propre au financement du secteur a rarement été débattue. Pourtant, certaines entreprises bénéficient à certains moments de réserves financières plus ou moins importantes, à court terme ou à moyen terme, par exemple lorsqu'elles reçoivent des tranches des subsides pour couvrir certains frais sur plusieurs mois.

D'une part, des entreprises sont en manque de financement adapté à leurs besoins. D'autre part, des montants financiers « dorment » parfois plusieurs mois sur les comptes en banques des entreprises. Cette contradiction pousse une série d'acteurs à poser la question suivante : ne pourrait-on imaginer des mécanismes de mutualisation et de solidarité financière au sein du secteur ? Et comment encourager les entreprises de l'économie sociale à investir dans un fonds d'épargne solidaire et contribuer de la sorte à soutenir le financement du secteur ?

Cette analyse, rédigée en collaboration avec la coopérative de crédit solidaire Crédal et le Réseau Financement Alternatif, s'inscrit dans une réflexion menée avec les entrepreneurs sociaux sur la

possibilité de développement d'un tel projet au sein du secteur. Les enjeux et les réflexions qui y sont développés émanent du terrain, consulté par différents biais. Un Petit Déjeuner de l'Economie Sociale organisé sur la thématique le 27 mai 2009 a permis de recueillir les avis et de mieux cerner les besoins d'une vingtaine d'entreprises. Plusieurs fédérations d'économie sociale ont, quant à elles, été consultées lors d'une réunion ad hoc.

Cette analyse questionne, tout d'abord, la pertinence et le sens de pratiques financièrement solidaires au sein du secteur. Elle évoque ensuite une série de difficultés liées à de telles pratiques, ainsi que des pistes de solution et de réflexion. Enfin, une présentation de Crédal et des possibilités concrètes qu'elle pourrait offrir pour ce projet clôture l'analyse et ouvre le débat sur une prochaine mise en œuvre d'actions concrètes. Cette analyse servira ensuite de première base de discussions pour des rencontres bilatérales avec les entrepreneurs sociaux et/ou leur CA. Elle débouchera sur la mise en œuvre d'une enquête systématique dans tout le secteur et permettra, nous l'espérons, de proposer dans les mois qui viennent un outil de financement du secteur par le secteur, qui réponde aux besoins non rencontrés tant au niveau des projets que des entreprises.

## Pourquoi organiser une solidarité financière au sein de l'économie sociale ?

Une telle pratique répondrait tout d'abord, de manière évidente, à une question de cohérence avec les valeurs de l'économie sociale. Poursuivre des finalités sociales ne se fait pas uniquement par le biais de l'activité. Utiliser les moyens financiers dont on dispose pour, temporairement, en faire bénéficier d'autres structures qui en ont besoin, y participe entièrement. Notons ici que des pratiques de solidarité financière entre entreprises existent déjà à petite échelle et de manière informelle. Il s'agit essentiellement de prêts à des entreprises sœurs ou proches localement, ou d'entreprises qui endossent un rôle de garant pour faciliter l'accès au crédit pour des structures plus fragiles<sup>1</sup>. Par ailleurs, le contexte de crise actuel nous rappelle les dysfonctionnements du système financier traditionnel. Faire de l'économie autrement, n'est-ce pas aussi construire des alternatives financières en participant, par exemple, à des systèmes de financement solidaires, éthiques, basé sur l'humain avec un ancrage territorial? Le Réseau Financement Alternatif démontre d'ailleurs depuis quelques années que placer son épargne dans des banques classiques participe à financer des entreprises et activités aux valeurs parfois opposées à celles de l'économie sociale (armement, non respect des droits de l'homme ou de l'écologie, etc.)<sup>2</sup>. Les banques n'investissent en outre souvent qu'une petite proportion de l'épargne dans les entreprises. Le reste est placé dans des spéculations, des prêts interbancaires, etc. Enfin, les banques traditionnelles investissent « au loin » et de manière peu transparente. Pourquoi ne pas placer son épargne au bénéfice d'activités de proximité, dont on connaît l'impact direct ?

Si elle est encouragée, une telle pratique de mutualisation des fonds s'inscrirait dans la lignée d'un processus de solidarisation que construit l'économie sociale. Ce secteur est le résultat de l'association, au fil des décennies, d'entreprises et associations variées qui avaient pour point commun la poursuite d'une finalité sociale. Elles se sont rassemblées et solidarisées pour mieux se développer : représentation et lobbying politique, développement conjoint de compétences, construction de synergies, etc. Pourquoi pas également une solidarité... financière ?

Les avantages concrets pour les entreprises pourraient être multiples. D'abord, cela répondrait, au moins en partie, à leurs besoins de financement, et participerait au développement du secteur. Diminuer la dépendance financière vis-à-vis des pouvoirs publics et d'organismes financiers classiques est intéressant à différents niveaux. Cela donnerait davantage de liberté au secteur dans la poursuite de ses finalités, liberté essentielle pour pouvoir se développer conformément à ses valeurs. Ensuite, prouver que l'économie sociale peut « y arriver seule » donnerait davantage de crédibilité à notre secteur et contribuerait à la valoriser comme alternative économique à part entière. L'économie sociale serait également moins dépendante d'un système bancaire risqué. La création d'un tel système

<sup>1</sup> Eric Dewaele, « *Entreprises d'économie sociale et finances éthiques : convergences naturelles ?* », SAW-B, décembre 2008.

<sup>2</sup> Réseau Financement Alternatif, [www.rfa.be](http://www.rfa.be)

financier alternatif ouvrirait enfin une palette de possibilités, telles que le développement de services et produits à destination des entreprises et des publics cibles de l'économie sociale.

## **Quels freins à un projet de solidarité financière, et quelles pistes de solutions ?**

Si l'idée est intéressante sur papier, les premières réactions recueillies mettent en évidence les obstacles, techniques mais aussi culturels, à la modification des modes de financement de notre secteur. Des entreprises, membres du Réseau financement alternatif, se sont par ailleurs déjà penchées concrètement sur la question il y a plusieurs années et s'étaient confrontées à divers obstacles dans la mise en place. Il ne suffirait donc pas, pour changer les pratiques, d'informer et de sensibiliser ces structures et leurs administrateurs, mais également et surtout de les accompagner pour lever ces freins.

### **Une question taboue**

L'argent est tout d'abord une question taboue dans notre société, y compris dans l'économie sociale. Dans les entreprises, les questions financières, et notamment d'utilisation de l'épargne, sont rarement livrées au débat. Les choix en la matière sont le plus souvent posés par un nombre limité de personnes : le conseil d'administration et/ou le responsable de la gestion quotidienne. Souvent, il s'agit d'habitudes que l'on accepte de ne pas questionner<sup>3</sup>. Des relations plus ou moins fidélisées ont quelquefois été établies au fil des années avec des banques et banquiers, relations qu'il est difficile de remettre en cause. De toute évidence, il s'agit là de questions délicates. Un premier défi consiste donc à introduire une réflexion sur ces questions dans les entreprises, et plus particulièrement dans leurs sphères décisionnelles, passage obligé pour faire évoluer les pratiques financières.

### **Placement à moyen terme : se priver de liquidités ?**

Un certain nombre de contraintes techniques ont été mises en évidence. Placer son argent pour le mettre à disposition d'autres initiatives implique de s'en priver pour une durée plus ou moins longue. Or, la majorité des entreprises tiennent à pouvoir disposer de liquidités à tout moment, pour des raisons évidentes de sécurité. La vie des entreprises n'est pas un « long fleuve tranquille ». Si des retards de versement de subsides sont monnaie courante, elles peuvent être confrontées aussi à des problèmes plus conséquents. Et, de fait, la souplesse et la disponibilité se sont révélées des critères importants pour les entreprises consultées. Comme l'explique une des participantes au Petit Déjeuner du 27 mai 2009, « On place son argent en attendant d'en avoir besoin ». Or, une trop grande flexibilité des fonds peut nuire à la stabilité et à la sécurité de l'ensemble du système de fonds d'épargne à imaginer. Le placement à moyen terme est donc incontournable. Pour minimiser son aspect contraignant, quelles adaptations pourraient être envisagées ? Et quelle contrepartie pourrait être prévue en cas de difficultés financières de l'entreprise ? Un fonds de mutualisation de l'épargne pourrait proposer des conventions de sortie, par lesquelles serait prévu un plan de remboursement ou de retrait (quelques fois par an) de la somme mise en épargne. Mais, malgré toutes les adaptations envisageables, ce type d'épargne de moyen-terme ne pourrait offrir la même flexibilité qu'un compte d'épargne classique. Enfin, multiplier les organismes financiers auxquels une entreprise a recours pour le placement de son épargne, de sa trésorerie, etc., risque d'imposer une lourdeur peu souhaitable pour les gestionnaires.

### **Considérations de rendement**

---

<sup>3</sup> Eric Dewaele, *op.cit.*

Le rendement s'avère préoccuper les entreprises d'économie sociale de manière importante, même si une majorité d'entre elles l'envisage tant sur le plan financier que social. L'exigence d'un « rendement minimum » semble faire l'unanimité. Pour beaucoup, il s'agirait d'« être aussi rentable que le marché ». En effet, si réaliser des bénéfices n'est pas une fin en soi dans l'économie sociale, ceux-ci restent utiles grâce aux nombreuses finalités qu'ils peuvent servir (emploi, investissements). Mais la finance alternative est-elle vraiment moins rémunératrice que les placements traditionnels ? Actuellement, il semble qu'elle n'ait au contraire rien à envier aux banques classiques en la matière. Pour illustration, Crédal offre à ses coopérateurs des dividendes permettant de couvrir l'inflation, plafonnés à 2.5%. Ils atteignent, par exemple, 2,25% pour l'année 2008<sup>4</sup>. Un taux proche des comptes d'épargne classiques n'est donc pas irréaliste.

Néanmoins, l'exigence de rendement de certains interpelle. Pouvons-nous réellement prétendre à la réalisation d'une autre économie, faire valoir nos plus-values et revendiquer qu'elles soient reconnues et, en même temps, souscrire et encourager les fonctionnements de ce marché dont nous pansons bien souvent les plaies ? Notre démarche de solidarité devra sans doute aussi faire face à ces tensions gérées au quotidien par les entreprises d'économie sociale, ou comment faire autrement à l'intérieur d'un système que nous voulons changer ? Le rendement social et environnemental de nos activités et des activités qu'un tel fonds contribuera à engranger représente aussi une valeur. Et les économistes qui militent aujourd'hui pour une autre mesure du bien-être et de la richesse que le PIB ne s'y sont pas trompés<sup>5</sup>.

### **Sécurité : quelle couverture du risque ?**

Le souci de sécurité se révèle important pour les entreprises et pourrait constituer un élément dissuasif non négligeable. Certains expriment encore une méfiance face à des structures alternatives, jugées moins sûres que les banques classiques. Il s'agit ici d'un frein culturel. L'investissement alternatif a prouvé sa sécurité et sa stabilité face à la crise financière, se distinguant ainsi de la finance traditionnelle spéculative. Des mécanismes de sécurité pourraient apaiser les craintes. Le fonds de garantie devra, par exemple, être suffisant pour couvrir les risques d'insolvabilité, et les mécanismes d'octroi de crédit (expertise, objectivité) devront conférer une sécurité importante au fonds. Les entreprises pourraient également être rassurées par un plan de remboursement de la somme mise en épargne, fixant les dates et les sommes à rembourser.

Cette méfiance entretenue à l'égard d'organismes financiers non traditionnels incite, par ailleurs, beaucoup d'entreprises à considérer ces structures avant tout comme des organismes de crédit. De fait, si elles y sollicitent des prêts, elles placent souvent leur épargne ailleurs. Cette démarche n'est pas sans contradiction. Plus exactement, ne s'agit-il pas là d'une approche « à sens unique » de la solidarité financière ?

### **Règles et procédures : contraignantes ou bénéfiques ?**

Les entreprises consultées ont exprimé le souhait d'un outil simple, efficace, rapide et souple... du moins pour ce qui est de l'accès au crédit et de la disponibilité de liquidités. Car, en termes de sécurité, les exigences sont plutôt de l'ordre des règles, des procédures et des garanties. Il n'y a pas de miracle. Les règles et procédures, en somme la « complexité », sont le prix de la qualité du service offert (sécurité, transparence, rendement). Par ailleurs, les procédures vécues comme des contraintes peuvent, si elles sont menées correctement, constituer un bénéfice pour l'entreprise. Un exemple est l'accompagnement des entreprises demandeuses de crédit proposé par différents organismes financiers alternatifs tels que Crédal. Cet accompagnement peut remplir une fonction d'audit financier et apporter un réel service en termes de gestion de budget à certaines entreprises. Il va de soi qu'une telle démarche diminue les risques d'insolvabilité et garantit la sécurité du fonds dans sa globalité.

---

<sup>4</sup> [www.credal.be](http://www.credal.be)

<sup>5</sup> [www.idies.org](http://www.idies.org)

## **Une attitude prudente?**

Un autre frein s'ajoute à ceux déjà énoncés. Une peur de l'avenir et des difficultés qui pourraient survenir incitent beaucoup d'entreprises à adopter une posture prudente et à garder leur épargne. Or, cette volonté de prudence pourrait au contraire justifier une adhésion au projet. Les entreprises qui dégagent actuellement des marges étaient parfois dans le besoin il y a quelques années, et inversement. Une mutualisation de l'épargne ne répondrait-elle pas justement à cette variabilité? Mutualiser son épargne pourrait ainsi être perçu comme un retour de service pour certaines, comme un acte de prévoyance pour l'avenir pour d'autres. En somme, la mise à disposition de son épargne peut être présentée comme un service à la collectivité, mais également et indirectement à sa propre entreprise.

## **Conjoncture économique : peu de moyens disponibles ?**

Enfin, la crise économique et financière actuelle oblige de nombreuses structures à puiser dans leurs ressources ou à les garder à disposition en cas de besoin. Dans un tel contexte de crise, sommes-nous en train de prêcher dans le désert ? Quoi qu'il en soit, ce frein reste à prendre en considération.

En conclusion de cette partie identifiant les freins, on peut relever qu'une communication et une sensibilisation accrue à destination des entreprises pourraient enrayer nombre des freins culturels. Une fois les entreprises acquises, une information accessible, transparente, régulière et suffisante (rapports d'activités, assemblée générale, etc.) devrait permettre de les rassurer au quotidien et de les fidéliser. Mais quelle communication lancer pour les convaincre d'effectuer la démarche initiale ? Comment réaliser de la publicité dans la limite des moyens disponibles ? Faut-il adopter un mode de communication personnalisé pour s'assurer de rallier les conseils d'administration ? Quelques entreprises phares pourraient-elles avoir un effet levier ?

## **Avantages existants ou à développer ?**

Divers avantages techniques et financiers, autant de valeurs ajoutées à un tel système, pourraient compenser les contraintes d'un tel fonds et encourager la participation des entreprises.

## **Des services et produits aux entreprises et à leurs travailleurs**

Tel qu'évoqué plus haut, le rendement tiré de l'investissement dans un fonds d'épargne solidaire peut être aussi social, par le biais de services annexes proposés à l'entreprise elle-même ou à ses travailleurs ou bénéficiaires.

L'accompagnement des entreprises en demande de crédit constituerait pour certaines un service en terme de gestion de budget. Bien entendu, cet accompagnement doit être fait sur mesure et de manière adaptée. D'autres incitants pourraient également être imaginés. Outre les services proposés directement aux structures, divers services pourraient, par exemple, être offerts à leurs travailleurs et bénéficiaires. En effet, les publics avec lesquels travaille l'économie sociale éprouvent également des difficultés financières, sans pour autant avoir accès à des services et produits adéquats auprès du secteur bancaire traditionnel. En somme, ce projet permettrait aux entreprises de contribuer à la solidarité dans le secteur tout en rencontrant leurs missions. Pour illustration, le surendettement des ménages est une difficulté permanente, et beaucoup d'entreprises sont confrontées à des saisies de salaires. Un service d'accompagnement pour les travailleurs en difficulté économique pourrait ainsi être mis en place. Lorsque cela s'avère nécessaire et pertinent pour leur projet personnel et professionnel, des crédits sociaux pourrait être alloués à certains d'entre eux. Une offre de formation à la gestion du budget pourrait s'avérer utile, non seulement dans l'intérêt des travailleurs, mais aussi pour pouvoir accompagner les bénéficiaires ou usagers de leurs services. Par exemple, les familles

avec lesquelles travaillent les aides familiales rencontrent parfois des difficultés importantes de gestion de budget. Certains de ces services annexes sont déjà proposés par Crédal, mais pourraient être développés ou renforcés, en lien avec l'investissement de l'entreprise dans le fonds d'épargne.

De nouveaux produits financiers solidaires pourraient aussi être développés. Des produits d'épargne pension pourraient, par exemple, rencontrer un besoin, notamment chez des travailleurs peu qualifiés, aux revenus faibles et aux carrières fragmentées. Une piste supplémentaire à investiguer est celle des produits d'assurance, tout en sachant que certains types d'entreprises ne sont pas éligibles pour les assurances de groupe. A noter que certaines entreprises d'économie sociale se soucient déjà de l'accès bancaire de leurs travailleurs. Certaines, par exemple, ont conclu avec leurs banques des conventions garantissant l'accès de leurs travailleurs à celles-ci. Le besoin d'un accès financier accru pour ces publics est réel, reste à y répondre adéquatement.

## Crédal, ou la mise en œuvre d'une solidarité financière

Organisme d'épargne et de crédit alternatifs créé en 1985, Credal poursuit deux finalités distinctes et complémentaires :

- Encourager l'épargne solidaire : Crédal est né d'une réaction de citoyens et d'ONG face au constat que les banques classiques investissaient leur épargne dans le régime de l'apartheid. Ils souhaitaient connaître l'usage fait par les banques de leur argent. Ils souhaitaient être sûrs que celui-ci soit utilisé de manière éthique et détachée de toute contrainte de rendement financier.
- Octroyer des crédits solidaires : l'objectif pour Crédal était d'aller là où les autres banques traditionnelles ne vont pas ou ne vont plus. La coopérative prête donc à des personnes et des associations qui sont exclues des banques traditionnelles ou qui ne reçoivent pas de crédit adapté.

En parallèle, Crédal a également développé une activité de conseil : une agence-conseil en économie sociale et le programme « affaires de femmes, femmes d'affaires » encourageant l'entrepreneuriat féminin.

Crédal est une société coopérative à finalité sociale dont le capital dépasse actuellement les 12 millions d'€, détenu par plus de 1.300 coopérateurs. Ceux-ci - particuliers, entreprises, institutions, ONG, etc. - ont fait le choix de placer leur argent d'une manière transparente et solidaire. En investissant à Crédal, ils ont la garantie que leur argent va financer des projets et des personnes qui luttent contre l'exclusion sociale et financière.

Notons que, selon la logique coopérative, chaque entreprise d'économie sociale qui bénéficie d'un crédit à Crédal devient elle-même coopératrice en achetant une part « partenaire » de 25€. Disposant d'un droit de vote égal aux autres coopérateurs, elle est ainsi invitée à venir exprimer son opinion à l'Assemblée Générale.

La crise actuelle a mis en lumière les dangers que représentent certains placements. Crédal se pose en vraie alternative puisqu'elle propose un placement sûr (fonds de garantie suffisant couvrant le risque d'insolvabilité de ses débiteurs, instruction approfondie des dossiers, octroi des crédits décidés par un comité indépendant), transparent (les coopérateurs savent exactement ce qui est fait avec leur argent) et solidaire (à tout moment, au minimum 80% des fonds des coopérateurs sont investis dans des projets, c'est-à-dire que, pour 100 euros placés, 80 euros sont prêtés).

Confrontée à une demande de financements en nette croissance (tant des entreprises d'économie sociale que des particuliers), Crédal a besoin d'augmenter ses moyens pour pouvoir y répondre. Avec la crise, les banques ont encore augmenté leurs exigences. Le nombre de personnes et de projets qui ne trouvent pas de crédit a donc augmenté.

Ces moyens, Crédal pense pouvoir les trouver, notamment, au sein du secteur de l'économie sociale, en remettant en avant la logique de réciprocité qui sous-tend l'activité d'une coopérative. En effet, à

certaines moments de l'année, ou de leur cycle d'activité, des associations et entreprises d'économie sociale disposent d'importantes réserves de trésorerie, qu'elles seraient prêtes à placer à court ou à moyen terme. Ces moyens pourraient venir renforcer le capital de Crédal et sa capacité à financer d'autres associations et entreprises, mais aussi leurs travailleurs, stagiaires, bénéficiaires. Le retour sur investissement serait tant financier que social.

### **Du crédit alternatif**

Ses activités financières se déclinent de trois manières :

- le crédit et le financement à risque pour les projets d'économie sociale (création d'emplois pour personnes précarisées, maisons médicales, éducation permanente, logement social, commerce équitable,...) ;
- le microcrédit pour des personnes voulant créer leur propre emploi, mais n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel;
- le crédit social à la consommation pour des personnes faisant face à des difficultés financières et confrontées à des besoins ciblés (par exemple, l'achat d'un véhicule pour un chômeur désireux retrouver un emploi et ne pouvant bénéficier d'un crédit bancaire adapté).

Outre des taux d'intérêt non liés aux marchés financiers et souvent plus intéressants que ceux pratiqués sur le marché, tous les clients de Crédal bénéficient d'un suivi adapté et d'un accompagnement ciblé. La spécificité de Crédal et sa bonne connaissance de ses publics lui permettent d'afficher un taux de sinistralité des crédits extrêmement bas.

Lors du petit déjeuner de l'économie sociale organisé le 27 mai 2009, plusieurs intervenants ont souligné l'importance de ne pas créer quelque chose de nouveau, là où une structure existante a déjà fait ses preuves. Il conviendrait plutôt, selon eux, de l'améliorer en complétant l'offre de services qu'elle propose.

Vingt-cinq années d'expérience dans l'épargne solidaire et le crédit accompagné confèrent à Crédal une expertise poussée dans le domaine. Les procédures, modèles et techniques d'analyse, ainsi que les règles de décision, ont été construits, testés et sans cesse améliorés afin d'assurer la pérennité du système : la sécurité pour les coopérateurs, l'indépendance dans les prises de décision, la réponse aux besoins de ses publics cibles. Cette expérience lui permet de répondre à la majorité des freins « techniques » soulevés lors de notre analyse (rendement, liquidité, sécurité). Il convient donc de la capitaliser dans le développement d'une mutuelle d'épargne, en adaptant simplement la structure aux besoins du projet.

### **En guise de conclusion**

La réussite d'un tel projet exige le respect de certaines conditions. La plus importante est peut-être la capacité de réponse aux besoins spécifiques de l'économie sociale. C'est ainsi que cet outil complètera les dispositifs financiers déjà existants, mais parfois peu adaptés ou incomplets, qu'ils soient publics, bancaires classiques ou d'économie sociale. Répondre aux besoins dans leur ensemble, mais également dans leur diversité : en effet, les secteurs de l'économie sociale sont confrontés à des enjeux différents et travaillent avec des publics variés. Leurs besoins financiers ne sont donc pas les mêmes. Il est dès lors essentiel que le système de mutualisation de l'épargne ainsi que l'offre de produits et services qui l'accompagneraient soient adaptés à ces particularités.

Si un tel projet se concrétise, il est indispensable qu'il dépasse son objectif premier pour envoyer aussi un message politique fort. Qu'il soit une nouvelle occasion d'une remise en cause du système économique classique. Qu'il offre un signe supplémentaire de la capacité de l'économie sociale à inventer la solidarité. Qu'il soit la démonstration qu'un système économique solidaire peut également

être parfaitement viable. En somme, qu'il soit la preuve que l'économie sociale est une alternative économique crédible.

L'objectif de cette analyse était d'évaluer les différents tenants et aboutissants d'un projet de solidarité financière au sein de l'économie sociale : pertinence, freins, mais également avantages et questions. Elle est un outil au service des entreprises, afin qu'elles puissent générer la réflexion en leur sein. Nous suggérons que les éléments de débat qui s'y développent soient partagés, afin de faire évoluer la réflexion collective. Si le secteur se révèle suffisamment intéressé, un nouveau chantier s'ouvrira, celui de la mise en œuvre, porteur de nouvelles perspectives pour l'économie sociale.